

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 septembre 2016 À 20 h 00

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, C. CORMIER, D. COUTAUD, M. BRUNEAU, E. CARDIN S. DELAUNAY, C. DI DOMENICO, J-L. GOBIN, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD.

Excusés : O. RECOQUILLÉ pouvoir à F. LAUNAY, C. DENIS pouvoir à C. DI DOMENICO, E. BOUTIN

Absents : /

Secrétaire de séance : D. COUTAUD

Convocation : 5 septembre 2016



INSTALLATION MONSIEUR EMMANUEL BOUTIN, CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire déclare que Monsieur Emmanuel BOUTIN a accepté le poste de conseiller municipal qui était vacant.

L'intéressé étant excusé, il est proposé au Conseil Municipal d'examiner les attributions et délégations éventuelles de Monsieur BOUTIN lors d'une prochaine séance. Le conseil donne son accord à cette proposition.

EMPRUNTS BUDGETS ANNEXES

Madame Evelyne RAVAUD, Adjointe responsable des finances, présente les offres des organismes bancaires pour le financement des budgets annexes.

Budget annexe logements sociaux

- Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest, dont le siège social est au 10, rue de Rieux à Nantes, un emprunt d'un montant de 84 000 €, destiné à financer les logements sociaux dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 2017 au moyen de 80 versements de périodicité trimestrielle de 1 205.68 €. Les frais de dossier sont d'un montant de 150 €.

- Ce prêt sera contracté aux conditions énoncées dans le contrat (conditions particulières notamment TAUX FIXE énoncé audit contrat, conditions générales, tableau d'amortissement de simulation) dont l'organe délibérant a pris connaissance, étant précisé que les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effectif des fonds.

L'organe délibérant approuve la totalité du projet d'acte de prêt.

La commune de LA LIMOUZINIÈRE s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Le projet d'acte restera annexé à la présente délibération, signé comme la présente délibération.

- Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Budget annexe locaux commerciaux

Madame Evelyne RAVAUD propose au Conseil Municipal de solliciter un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le financement du projet ci-dessus désigné, et sur les propositions faites par l'organisme prêteur sollicité :

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée :

- montant : 97.000 €
- pour une durée de 15 ans
- périodicité : trimestrielle.
- taux fixe : 1.05 %
- frais de dossier : 250 €

- Prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances

- Confère en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Monsieur LAUNAY, le Maire de la Commune pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites

MODIFICATION DU PLU DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

Monsieur le Maire présente le dossier de la modification n°4 du PLU de la commune de Saint Philbert de Grand Lieu. Cette modification a pour but d'ouvrir à l'urbanisme une partie de la zone 2AU du Grenais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour et une abstention émet un avis favorable sur le dossier présenté.

CONTRATS RONDES ET INTERVENTIONS SUR BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Société LB Interventions qui assurait la protection des bâtiments communaux a été rachetée par la Société Atlantique Interventions Conseils.

Cette société a repris l'ensemble des activités détenues par la Société LB Interventions et il convient de transférer les contrats en cours à la nouvelle entité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les contrats de rondes et d'interventions à conclure avec la Société Atlantique Interventions Conseils.,
- Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer les pièces à intervenir.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : RAPPORT D'ACTIVITES

- ANNEE 2015 -

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L5211-39, Monsieur le Maire donne communication au Conseil Municipal du rapport d'activités de la Communauté de Communes de Grand Lieu pour l'année 2015.

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE n°2

Sur proposition de Madame Evelyne RAVAUD, Adjointe aux finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 et vote les crédits suivants au budget primitif 2016 de la commune

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
D	F	023	023		HCS	Virement à la section d'investissement	- 21 110,00 €
D	F	65	65738		HCS	Autres organismes publics	21 110,00 €
D	I	23	238	89	HCS	Avances et acomptes versées sur commandes d'immobi	37 100,00 €
D	I	23	2315	89	HCS	Installations, matériel et outillage techniques	-44 310,00 €
D	I	041	2041582	89	HCS	Bâtiments et installations	23 200,00 €
Total							15 990,00 €
COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	HCS	Virement à la section d'exploitation	-21 110,00 €
R	I	23	238	89	HCS	Avances et acomptes versées sur commande d'immobi	37 100,00 €
Total							15 990,00 €

ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

Madame Evelyne RAVAUD présente à l'assemblée une demande émanant de la Trésorerie de Machecoul d'admission en créances éteintes de recettes communales portant sur les années 2007, 2008 et 2015 pour un montant total de 835,52 €. Il s'agit de factures du restaurant scolaire impayées. Les familles concernées ont demandé et obtenu des aménagements dans le cadre de procédures de surendettement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en créances éteintes à hauteur de 835.52 € les créances présentées.

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE n°3

Sur proposition de Madame Evelyne RAVAUD, Adjointe aux finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 et vote les crédits suivants au budget primitif 2016 de la commune

CREDITS A OUVRIR								
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant	
D	F	022	022		HCS	Dépenses imprévues	- 1 000.00 €	
D	F	65	6542		HCS	Créances éteintes	1 000,00 €	
							Total	0,00 €

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION TOURISME A LA CCGL

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne deux délégués pour siéger au sein de la Commission Tourisme de la Communauté de Communes de Grand Lieu. Il s'agit de

- Délégué titulaire : Frédéric LAUNAY
- Délégué suppléant : Emmanuel CARDIN

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

Madame Véronique JOUAN expose au Conseil Municipal que l'agrément du Relais Assistantes Maternelles arrive à échéance en décembre 2016.

Le RAM est implanté à Saint Philbert de Grand Lieu et intervient sur les communes de Saint Colomban, Saint Lumine de Coutais, Saint Philbert de Grand Lieu et La Limouzinière. Le prochain conventionnement concernera les 4 années de 2017 à 2020.

Dans le cadre des réflexions menées sur les perspectives d'évolution du service, il est envisagé de recruter un éducateur jeunes enfants pour renforcer l'équipe actuellement en sous-effectif. La CAF préconise 1 éducateur pour 110 assistantes maternelles. A ce jour, le RAM fonctionne avec 1 éducateur pour 260 assistantes maternelles.

Compte tenu des aides de la CAF et de la répartition entre les quatre communes, le surcoût financier pour la commune est d'environ 2 200.00 €/an.

D'autre part, dans le cadre de la nouvelle convention, les aides de la CAF versées au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pourraient être perçues directement par la commune de Saint Philbert de Grand Lieu et viendraient en déduction de la participation demandée au titre du RAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix et 1 abstention

- Emet un avis favorable à la création d'un poste supplémentaire d'éducateur de jeunes enfants au sein du RAM.
- Accepte que la participation financière de la CAF au titre du CEJ soit versée directement à la commune de Saint Philbert de Grand Lieu.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2016.

Madame Delphine COUTAUD, Adjointe aux affaires scolaires présente les chiffres de la rentrée scolaire 2016.

Ecoles :

- Groupe scolaire Gaston Chaissac : 169 élèves – 7 classes (-3 élèves)
- Ecole Saint Joseph : 148 élèves – 6 classes (-12 élèves)

Transport Scolaire :

- Primaires La Limouzinière :	54 (- 8)
- Collèges :	164 (+18)
- Lycées Machecoul :	35 (+ 5)

TOTAL : 253 (+15)

Restaurant Scolaire :

Total :	306 (+ 9)
Dont occasionnels :	35 (-13)

Une moyenne de 230/240 rationnaires

Accueil périscolaire :

152 pré-inscriptions (+15) dont 29 le mercredi

TAP :

- Maternelles :	39 (- 9)
- Primaires:	73 (- 20)

Soit 112 enfants sur 169 élèves.

CHAUFFAGE BIBLIOTHEQUE – ESPACE JEAN DE LA FONTAINE

La construction du local jeunes oblige à déplacer la bonbonne de gaz alimentant la bibliothèque. Dans ce cadre une réflexion sur le mode de chauffage de ce local a été menée.

Une étude sur la mise en place d'une pompe à chaleur fait apparaître un coût d'installation de 16 297.93 € H.T. pour une consommation annuelle d'électricité de 2 500 €/an, à comparer avec le coût annuel de 5 826 € de gaz (moyenne sur les trois dernières années). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'installer une pompe à chaleur pour le chauffage de la bibliothèque.

APPROBATION SENTIERS DES VILLAGES – INSCRIPTION AU PDIPR

Monsieur Julien GRONDIN, porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par la Commune de La Limouzinière pour l'inscription d'un itinéraire et de ses 2 variantes et d'un chemin de liaison au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Ces itinéraires s'étendent sur la commune de La Limouzinière.

Monsieur Julien GRONDIN informe le Conseil que les itinéraires proposés empruntent des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public. Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du Conseil pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés.

L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil départemental. Une fois le circuit inscrit au PDIPR, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'aliénation ou de suppression, la commune doit informer le Conseil départemental et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Demande au Conseil départemental l'inscription au PDIPR :
 - ✓ du circuit des Villages et de ses deux variantes « Les Eoliennes » et « les 4 moulins »
 - ✓ du chemin de liaison vers Saint Philbert de Grand Lieu
 - Sollicite le Département pour une subvention.
 - Autorise le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux suivants : 304A, 303A, 303, 302, 360A, 363, 358, 351, 353, 375, 372, 385, 386, 383, 325, 315, 374, 373, 372, 365, 366, 368, 311, 310.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes afin que les circuits soient inscrits au PDIPR
 - S'engage à informer préalablement le Conseil départemental dans le cas d'aliénation ou de suppression du ou des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.
 - S'engage à laisser les chemins ouverts et à les entretenir.
- Cette délibération annule et remplace les anciens sentiers inscrits au PDIPR.

APPEL D'OFFRES RUE CHARLES DE GAULLE.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide le lancement de l'appel d'offres pour les travaux de la rue Charles de Gaulle. Monsieur le Maire est chargé de lancer la procédure de consultation des entreprises en vue de la passation d'un marché de travaux.

CONSULTATION BULLETIN MUNICIPAL

Madame Nathalie FAUCOND, Adjointe à l'information, présente le dossier de consultation pour la réalisation du bulletin municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dossier présenté et charge Monsieur le Maire de lancer la procédure.

PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNE DE RESIDENCE AUX FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Préfecture a obligé la commune à scolariser deux enfants domiciliés à Corcoué Sur Logne après le déménagement de leurs parents. Il convient de fixer la participation financière de la commune de Corcoué Sur Logne aux frais de scolarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 527.45 €/élève la participation annuelle des communes de résidence ayant des enfants scolarisés à l'école Gaston Chaissac pour l'année scolaire 2016.2017.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2015.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport présenté.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une panne de l'informatique de la station d'épuration début juillet.

Les alarmes indiquant les dysfonctionnements n'étaient plus en fonction, il a donc averti les services de la Police de l'eau. Une astreinte a été mise en place pour qu'une surveillance quotidienne soit effectuée par les services techniques communaux.

QUESTIONS DIVERSES.

- **Recensement de la population** : le prochain recensement de la population se déroulera en janvier 2017. La commune va recruter quatre agents recenseurs pour effectuer les démarches auprès de l'ensemble des foyers limouzins.
- **Vente licence débit de boissons** : la demande licence IV de débit de boissons sur le territoire de la commune va être vendue le 3 octobre prochain. Monsieur le Maire expose qu'il peut s'opposer au transfert de la dernière licence IV. Il demande au Conseil Municipal si éventuellement la commune pourrait se positionner sur l'achat de cette licence sachant que la vente va intervenir le 3 octobre prochain.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
 - . demande à Monsieur le Maire d'informer le mandataire chargé de la vente qu'il s'oppose à la sortie de la commune de la dernière licence IV.
 - . qu'en cas d'absence de repreneur de l'activité, la commune pourra acquérir la licence IV avec un plafond maximum de 3 000.00 €.
- **Personnel communal : remplacement aux services techniques.**
Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal décide de reconduire le contrat avec l'association Retz'Agir pour pallier les absences aux services techniques.
- **Salle de Sports : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle de sports d'importants travaux de mise aux normes d'accessibilité ont été budgétisés.
L'Ad'Ap avait fait apparaître de gros travaux sur les bâtiments actuels pour rendre ces équipements accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Ces aménagements sont estimés à 157 682 € H.T. par le bureau d'études chargé d'établir l'Ad'Ap.
Monsieur le Maire propose de solliciter près de Madame la Député une subvention au titre de la réserve parlementaire afin de financer ces travaux.
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal
 - . approuve le dossier présenté par Monsieur le Maire
 - . sollicite une subvention au titre de la dotation parlementaire pour la mise aux normes d'accessibilité de la salle de sports dans le cadre des travaux de réhabilitation de ce bâtiment
 - . charge Monsieur le Maire de déposer le dossier près de Madame la Députée.
- **Dates à retenir** :
 - . Commission salle de sports : lundi 19 septembre 2016, à 19H00
 - . Commission finances communales : mercredi 28 septembre 2016, à 20H00
 - . Conseil Municipal : lundi 3 octobre 2016, à 20H00

- **Intervention de Monsieur Jean-Luc GOBIN**

. Desserte internet – La Névelière : travaux envisagés pour 2017.

. Carrefour de l'Egonnière : dangerosité en raison de la vitesse des véhicules empruntant la route de Touvois. Un courrier va être transmis au Conseil départemental.

. Arrêt transports scolaires à l'Egonnière : la présence de deux enfants sur le bas-côté avait déjà été signalée l'année dernière : reprendre contact avec le service des transports scolaires.

. Chemin de la Névelière : le chemin de desserte du village est en mauvais état, Monsieur Julien GRONDIN, responsable de la voirie va faire un état des lieux.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 3 OCTOBRE 2016 à 20 H 00

E:\Mes Fichiers\SITWEB CREATIONS\MAIRIE\Compte rendu du 12 septembre 2016.doc